

Toute stratégie de communication d'influence aujourd'hui s'appuie nécessairement sur une réelle évaluation des risques comme des dispositifs de protection existants dans ce domaine.

La maîtrise de son e-réputation passe donc par une parfaite connaissance du cadre légal et des actions juridiques protectrices qui s'inscriront dans un plan global d'e-réputation impliquant de multiples intervenants : Community managers, services juridiques et RH, service clientèle, « enfouisseurs », agences de communication...

Pour en débattre, Gérard Haas recevra lors des Portes ouvertes sur la Communication d'Influence et les Relations Institutionnelles • 27 septembre 2013, Hôtel California**, Paris**

- Yves Charpenel, Avocat Général à la cour de cassation
- Laurent Rignault, fondateur et CEO des agences Expertisme et de SOS-e-réputation